

Révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné – élaboration du PADD

Analyse thématique du Conseil Local de Développement

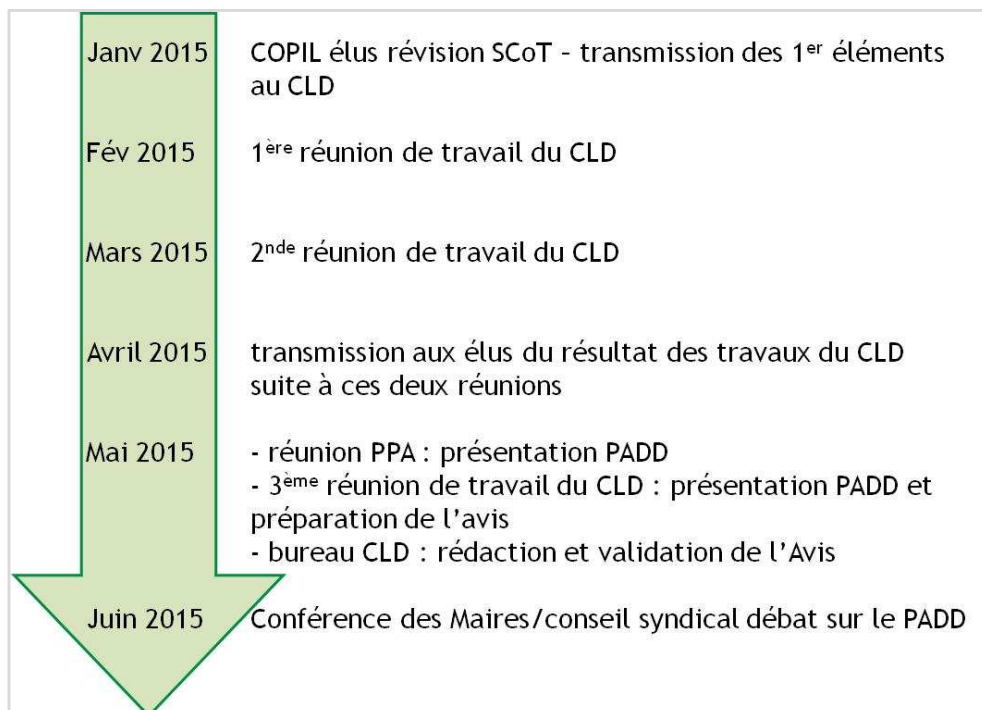
Lors de la réunion entre les Présidents du SYMBORD et du CLD le 29 janvier 2015, il a été validé l'échange régulier d'informations entre le CLD et le SYMBORD dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ainsi, les 1^{ères} grandes orientations du PADD élaborées suite aux ateliers thématiques organisés à l'automne et présentées lors du comité de pilotage SCoT le 15/01/2015, ont été transmises au CLD.

Le CLD a organisé deux réunions de travail sur ces orientations du PADD :

- le mardi 10 février 2015 : analyse en ateliers thématiques. L'objectif de ces ateliers était de vérifier l'adéquation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic (de complètement cohérent à pas du tout). Chaque thème a été traité par deux groupes différents permettant d'en avoir une analyse complémentaire.
- le mardi 31 mars 2015 : restitution des échanges des ateliers du 10/02/15, débat sur les orientations où il y a divergence dans le degré d'adéquation entre deux ateliers. Cette 2^{nde} réunion a également été l'occasion d'échanger sur les divergences de ces grandes orientations du PADD avec les orientations du SCoT 2007 et d'identifier les manques pour répondre aux enjeux du territoire (issus du diagnostic) et aux exigences réglementaires (notamment liées aux lois Grenelles et ALUR).

Le CLD a travaillé sur les grandes orientations du PADD lors de ces deux réunions de travail en reprenant le découpage thématique proposé dans la présentation des 1^{ères} grandes orientations. L'ensemble de l'analyse du CLD est restituée dans les tableaux ci-après (correspondants aux grilles de travail des ateliers complétées).

Calendrier de travail du CLD réactualisé fin mars :



Développement urbain ⇒ Articulation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic	complètement cohérent	partiellement	pas du tout
Développement plutôt limité/maîtrisé/polarisé <i>Maintien attractivité du territoire/habitat, diversité patrimoniale Garder les « poumons verts »</i>	X		
Ne pas sanctuariser les villages en bloquant leur développement <i>Maintien vie dans les villages – maintien/ développement services et commerces – maintien des écoles (dans le cas contraire on risque la fermeture de celles-ci...) Privilégier un développement cohérent respectant les règles d'un urbanisme rural (qualité architecturale...)</i>		X	
Mutualisation des moyens des équipements <i>Ce n'était pas un enjeu identifié à la suite du diagnostic mais cette orientation apparaît comme très pertinente et même essentielle. On peut même aller plus loin avec le besoin de fusion de certaines communes. Il faut renforcer l'intercommunalité ! Point de vigilance : risque d'augmentation des déplacements, il faut veiller à respecter des lieux centraux aux bassins de vie, et prévoir l'accessibilité de ceux-ci aux modes doux...</i>			
Le maintien et la dynamisation des lieux de vie dans les villages <i>C'est complètement cohérent avec les compléments qu'avait apportés le CLD sur les enjeux liés aux services/commerces de proximité.</i>	X		
Regrouper les maisons dans les villages, travail sur les formes urbaines <i>Cohérent avec l'avis du CLD Une densification rationnelle en tenant compte du patrimoine local</i>	X		
Limiter, encadrer le développement pavillonnaire <i>Déjà prévu dans le SCoT de 2007. Eviter mitage, la diminution des surfaces agricoles, la banalisation de l'habitat... Permettra plus facilement le développement des modes doux. Points de vigilance : qualité architecturale : veiller à la prise en compte des cadres de vie, des espaces paysagers...</i>	X		
Habitat de qualité dans les pôles urbains pour accueillir les jeunes ménages et les personnes âgées <i>Sans oublier les services associés (médical, scolaire...) Il faut tenir compte de la mixité pour renforcer le cadre de vie et les liens intergénérationnels</i>	X		

- ❖ Evolutions de ces orientations par rapport au SCoT 2007
 - Mutualisation des moyens des équipements
 - Conditionner le développement urbain aux capacités d'alimentation en eau potable, d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets
- ❖ Nouvelles exigences réglementaires
 - Objectifs chiffrés d'économie de l'occupation d'espace
 - Association densification urbaine et développement des TC

⇒ Manques par rapport aux enjeux du diagnostic et aux nouvelles exigences réglementaires :

- Favoriser les déplacements doux dans les zones urbaines
- Conditionner le développement urbain au développement des transports en commun
- Conditionner le développement urbain à une maîtrise de la consommation d'énergie, en incitant notamment les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable.

Economie, commerce et emploi ⇒ Articulation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic	complètement cohérent	partiellement	pas du tout
Offrir davantage d'emplois sur place pour maintenir la population et le dynamisme des communes	X		
<i>Impacts positifs : réduction du chômage, limitation des déplacements, développement des commerces de proximité Il manque une corrélation entre l'offre et la demande. La population travaille à l'extérieur du territoire et l'emploi créé localement est souvent occupé par d'autres populations... Encourager l'utilisation des compétences existantes, sensibiliser les entreprises à l'emploi local.</i>			
Générer des activités créatrices de richesses	X		
<i>Créer des emplois de production pour développer une économie durable. Implication des citoyens en amont pour le cadre de vie Créer des pôles de compétitivité sur l'High-tech et l'innovation</i>			
Tirer profiter de l'économie du tourisme	X		
<i>Il faut aller plus loin et apporter les conditions favorables pour la création et la mutualisation des moyens d'accueil au sein du territoire (hôtels, campings, plan d'eau...) Sensibiliser les élus au fait que le tourisme est un secteur économique à part entière. Fédérer les acteurs du tourisme, proposer des offres territoriales en synergie avec le commerce. Remédier à la pénurie d'hébergement touristique sur le territoire qui se fera d'autant plus ressentir avec la réalisation des tronçons ViaRhôna sur le secteur. Attirer la clientèle lyonnaise.</i>			
Sauvegarder le commerce de centre-ville/bourg	X		
<i>Sauvegarder déjà l'existant et développer : permet de limiter les déplacements, de faciliter la vie des personnes sans moyens de transport Cesser d'autoriser les constructions de grands centres dont le territoire est saturé. Proposer du stationnement facilitant l'accès aux commerces de centre-bourg. Fédérer les commerçants et soutenir l'ACABRED.</i>			
S'appuyer sur les grandes zones économiques existantes	X		
<i>Cohérent puisque vise à limiter la multiplication de petites zones qui génèrent des coûts aux citoyens Remplir les zones existantes et ne surtout pas en développer d'autres. Requalifier les zones existantes en friche ou inoccupées.</i>			
Etablir des partenariats, au sein du territoire entre collectivités, avec les territoires voisins et avec le monde entrepreneurial	X		
<i>Mutualisation des moyens, diminution des coûts, répondre plus rapidement aux besoins et attentes des citoyens Partenariat entre les collectivités du territoire, et s'assurer de la complémentarité avec les territoires voisins. Partenariat avec la CCI ?</i>			

- ❖ Evolutions de ces orientations par rapport au SCoT 2007
 - Développement de l'économie liée au tourisme
 - Pas de nouvelles zones d'activités, mais optimisation de celles existantes
- ❖ Nouvelles exigences réglementaires
 - Création d'un document d'aménagement commercial
 - Engagement stratégique sur le tourisme
 - Engagement stratégique sur la communication numérique

⇒ Manques par rapport aux enjeux du diagnostic et aux nouvelles exigences réglementaires :

- Encourager le développement des activités économiques peu consommatrices de foncier, respectueuses de l'environnement et du développement durable et générant peu de trafic routier
- Appréhender le vieillissement de la population avec le développement des services à la personnes, les commerces et services de proximité (permettant également de limiter les besoins en déplacements)
- Considérer les activités agricoles et forestières comme des activités économiques comme cela a été fait au niveau du diagnostic

Agriculture et environnement ⇒ Articulation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic	complètement cohérent	partiellement	pas du tout
Renforcer la protection des sites agricoles stratégiques, pour la valeur économique des exploitations mais également en considérant cette activité comme indispensable au maintien de la qualité de vie du territoire	X		
<i>A condition que l'élevage y ait toute sa place pour le maintien de la qualité de vie. C'est le potentiel agronomique qu'il faut protéger car il irrigue le territoire et en fait sa qualité : il n'y a pas à se limiter à des sites agricoles stratégiques puisque l'agriculture est de partout : elle façonne le territoire. Y compris la forêt</i>			
Ne pas renforcer le niveau de protection des espaces naturels, déjà élevé, mais s'assurer de son maintien et de son respect		X	
<i>Pas d'espaces naturels « sous cloche ». Sur l'ouest du territoire il n'y a pas suffisamment d'espaces naturels protégés. Maintenir les autres, les ouvrir au public et aux scolaires.</i>			
Conditionner le développement urbain aux capacités d'alimentation en eau potable, d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets/concevoir des petites unités de traitement	X		
<i>Complément cohérent... reste à le mettre en œuvre ! C'est une priorité Préférer l'installation de petites unités écologiques de type roselière Traiter le problème d'épandage des boues Prendre en compte les incidences financières de cette indispensable mise à niveau</i>			
Réduire les pollutions à la source en limitant les déplacements	X		
<i>Oui mais pas que... Il y a différentes pollutions à réduire à la source et celles-ci n'ont pas de lien systématique avec les déplacements, il faudra également traiter celles non liées aux déplacements On revient au problème de l'emploi local qui limiterait les déplacements de la population. Il faut encourager les plans de déplacement d'entreprise dans notre territoire mais également dans les zones voisines dont les salariés proviennent aussi du territoire... (tel que PIPA...)</i>			

- ❖ Evolutions de ces orientations par rapport au SCoT 2007
 - Conditionner le développement urbain aux capacités d'alimentation en eau potable, d'épuration des eaux usées et de gestion des déchets
- ❖ Nouvelles exigences réglementaires
 - Objectifs chiffrés d'économie de l'occupation d'espace
 - Définition des moyens de sécurisation et d'optimisation de la ressource en eau
 - Objectifs de diminution des GES et de consommation énergétique
 - Protection de la biodiversité et préservation/restauration des continuités écologiques

⇒ **Manques par rapport aux enjeux du diagnostic et aux nouvelles exigences réglementaires :**

- Conditionner le développement urbain à la capacité du territoire de produire son alimentation/ d'avoir les ressources agricoles
- Préserver les continuités écologiques par rapport à l'artificialisation des sols
- Conditionner le développement urbain à une maîtrise de la consommation d'énergie, en incitant notamment les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable. Développer la filière bois
- Inciter à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Mobilités et transports ⇒ Articulation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic	complètement cohérent	partiellement	pas du tout
Faciliter la création de richesses : améliorer infrastructure routière, faciliter accès des habitants au lieu de travail, faciliter accès du territoire aux entreprises			X
Travail de partenariat : avec le Département, la Région, réflexion sur la mise en place d'une structure interlocutrice de l'autorité compétente au niveau du territoire <i>Hors-sujet puisque ce n'est pas une orientation politique</i>			
Prévoir un axe structurant Nord-Sud, modalités d'aménagement à définir par la suite			X
Cibler quelques orientations prioritaires concernant l'évolution/ l'amélioration du réseau de transport routier			X
Inscrire des contournements routiers pour désengorger les polarités urbaines, en prenant garde de ne pas saturer d'autres axes			X
Réponse globale : ⇒ ne traite que la problématique routière alors que celle-ci ne figurait pas dans les enjeux pour le territoire. Les réponses proposées sont inadéquates : ⇒ ne fait pas référence aux transports en commun, ni aux modes doux, ni au covoiturage, ni au transport à la demande qui doivent être traités de manière prioritaire. ⇒ aucune orientation pour les personnes sans véhicule ou en situation de difficulté sociale.			

❖ Evolutions par rapport au SCoT 2007

- Centrage nouveau SCoT sur développement routier alors que le SCoT 2007 est centré sur les TC et les déplacements doux

❖ Nouvelles exigences réglementaires

- Développement des TC
- Association densification urbaine et développement des TC
- Diminution des déplacements
- Objectifs de diminution des GES et de consommation énergétique

⇒ **Manques par rapport aux enjeux du diagnostic et aux nouvelles exigences réglementaires :**

- Développement des TC et des alternatives à « l'autosolisme » (modes doux...) en privilégiant des solutions alternatives au "tout routier"
- Traiter la question de la mobilité pour les personnes sans véhicule et/ou en situation de vulnérabilité énergétique

Habitants et cadre de vie ⇒ Articulation des grandes orientations proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic	complètement cohérent	partiellement	pas du tout
Choix d'une armature territoriale structurée autour des bassins de vie, misant sur les coopérations de proximité, sur la mutualisation et sur la cohérence des choix d'urbanisation	X		
<i>Complément cohérent... reste à le mettre en œuvre ! Est-on prêt à partager entre villages, communes, territoire... ? Il faut prendre en compte les bassins de vie environnant (certaines communes participent à des bassins de vie en grande partie extérieure au territoire...)</i>			
Renforcer les liens entre ces bassins de vie	X		
<i>Attention à ne pas créer plus de besoins en déplacement en renforçant les liens entre les bassins de vie... Veiller à ne pas vider l'activité économique de proximité des petites communes (commerces, services aux personnes...)</i>			
Le Plateau de Crémieu apparaît comme le cœur du territoire, ce qui fonde l'identité commune, tous les bassins de vie s'y raccrochant		X	
<i>Le plateau est emblématique mais ne représente pas tout le territoire. Il y a des cartes à jouer (par exemple sur le forestier) autour du plateau. C'est le cœur géographique du territoire, c'est le « poumon vert » mais il n'en est pas le centre économique, il se situe à la marge des bassins de vie, l'absence de liens entre les différents bassins accentue la disparité</i>			
Diversifier l'offre de logements pour répondre au plus grand nombre	X		
<i>Oui mais à condition de densifier les bourgs, de favoriser le logement social en restant vigilant sur la consommation des espaces agricoles et naturels Il faut privilégier la mixité sociale en tenant compte des bassins de vie et des équipements existants et sans créer des villages dortoirs.</i>			
Faire évoluer le modèle d'urbanisation par des formes urbaines qui favorisent le « vivre ensemble » (décloisonner).	X		
<i>Mais ne pas oublier le « bien vivre ensemble » des zones rurales Créer des espaces encourageant les liens sociaux</i>			

❖ Evolutions par rapport au SCoT 2007

- Mutualisation des moyens des équipements
- Plateau de Crémieu cœur du territoire
- Décloisonnement de l'habitat pour favoriser le « vivre ensemble »

❖ Nouvelles exigences réglementaires

- Celles associées au « Développement urbain » : Objectifs chiffrés d'économie de l'occupation d'espace et association densification urbaine et développement des TC

⇒ **Manques par rapport aux enjeux du diagnostic et aux nouvelles exigences réglementaires :**

- Favoriser le développement des formes urbaines à faible consommation énergétique et de foncier